



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT SAINT-LAURENT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET**


**AVIS PUBLIC**

**PUBLICATION DE POSTES MUNICIPALES OU SONT SOUHAITABLES LA  
CONNAISSANCE D'UNE LANGUE AUTRE QUE LE FRANÇAIS**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'une municipalité doit dans les 3 mois suivant la fin de leur exercice financier, publier les postes municipales ou sont souhaitables la connaissance d'une langue autre que le français (article 20.1 de la Charte) :

- Directeur ou Directrice général (e)
- Directeur ou Directrice des travaux publics
- Responsable de l'urbanisme et de l'inspection
- Responsable de la bibliothèque et aux activités
- Agente aux services
- Agente à l'information

DONNÉ à Saint-Anicet, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023.

  
Denis Lévesque  
Directeur général et  
greffier-trésorier